

Comment contrôler le renouvellement de l'air dans les espaces de travail ?

30 MARS 2022



La mesure du taux de dioxyde de carbone (CO₂) s'est généralisée notamment dans le contexte de la pandémie afin de contrôler le renouvellement de l'air dans les locaux de travail.

L'INRS a développé pour les entreprises une méthode simple pour s'assurer que l'apport d'air neuf est suffisant.

Pourquoi mesurer le taux de CO₂ dans les espaces de travail ?

« La réalité en entreprise et dans les établissements recevant du public nous montre que les débits d'air neuf ne sont pas toujours connus. La mesure du taux de CO₂ permet de savoir de façon pratique si les apports d'air neuf sont suffisants ou non par rapport à l'occupation des locaux. » explique Romain Guichard, responsable de laboratoire au sein du département « Ingénierie des procédés » à l'INRS.

En respirant, les occupants d'un local produisent du CO₂ qui se disperse dans la pièce et dont la concentration augmente progressivement. C'est à partir de la mesure de cette concentration qu'il sera possible d'établir des règles d'occupation de l'espace.

Pour exemple, dans le cadre de la pandémie de Covid-19, une concentration maximale de CO₂ de 800 parties par million (ppm) est recommandée . Habituellement, une valeur inférieure à 1 000 ppm correspond à une bonne qualité d'air dans les locaux à pollution non spécifique, c'est-à-dire où la pollution de l'air est uniquement due à la présence humaine.

[En savoir plus](#)